

GROUPE DE SUBDIVISIONS DES LANDES  
Zone Artisanale de la Téoulère  
40280 SAINT-PIERRE-DU-MONT  
☎ : 05.58.05.76.20. – Fax : 05.58.05.76.27.

Saint-Pierre-du-Mont, le 11 avril 2008

-----  
Subdivision Landes 1  
-----

Affaire suivie par Melle LAHILLE  
Mél : [helene.lahille@industrie.gouv.fr](mailto:helene.lahille@industrie.gouv.fr)  
-----

N/réf : HL/NM/IC40/D0192/2008  
Fiche processus : 4146-520017-1-1

-----  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA  
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
-----

## Rapport au Préfet

-----

Suite à une plainte de Monsieur le Maire de Bénesse lès Dax, reçue le 19 janvier 2007, concernant le débordement le 9 décembre 2006 d'un ruisseau situé entre les communes de Bénesse lès Dax et de Pouillon, provoquant une perturbation au niveau de la route départementale reliant Dax à Pouillon, deux visites du site de stockage des stériles de la carrière de gypse de PLACOPLATRE (commune de Pouillon) ont été réalisées les 2 et 12 février 2007.

Au vu de l'importance de ce stockage (800 000 m<sup>3</sup> de stériles), un arrêté préfectoral complémentaire a été pris le 31 juillet 2007. Il demandait notamment la réalisation d'une étude sur l'impact environnemental et la sécurité de la zone de stockage.

Cette étude devait porter sur :

- les impacts hydrologique et hydrogéologique de la zone de stockage,
- la stabilité du terrain (géotechnique) ainsi que sur les éventuels aménagements nécessaires à réaliser pour la sécurisation du site.

Cette étude, menée par le bureau d'études Hydratec, a été transmise le 29 novembre 2007 et présentée au sous préfet de Dax ainsi qu'aux maires de Benesse lès Dax et de Pouillon à la réunion du 12 février 2008.

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- pour l'impact hydrologique, le dépôt de stériles de la carrière Placoplâtre est sensible en terme de débit ruisselé mais reste négligeable au vu de l'insuffisance des ouvrages aval nécessaires au transit des débits de pointe importants générés par les bassins versants amont. Si le remblai n'était pas implanté sur le bassin versant, ou si l'intégralité des eaux ruisselées sur le remblai était stockée, la ligne d'eau serait baissée de 2 cm en moyenne pour la crue historique. L'aménagement des ruisseaux (reprofilage des radiers, entretien, redimensionnement des ouvrages busés) permettrait un abaissement de 30 cm de la ligne d'eau en moyenne pour la crue historique de 2006 durant laquelle la hauteur d'eau a atteint 80 cm.



- d'un point de vue de la sécurité du remblai, la stabilité d'ensemble et la stabilité interne sont assurées. Cependant, une protection anti-érosive des talus est nécessaire (végétalisation). Il convient également d'intercepter les eaux de ruissellement par des risbermes intermédiaires et de guider les flux interceptés par des descentes de type caniveau vers le pied de talus afin d'éviter la formation de ravines.

Par courrier de l'exploitant du 20 février 2008, une note complémentaire du bureau d'études a indiqué que le remblai est assez drainant pour ne pas être mis en charge sous l'effet des eaux d'origine météoritiques. Le risque de glissement par saturation du remblai suite à des circulations d'eaux souterraines est nul.

Suite à cette étude et au projet de réaménagement proposé par l'exploitant, nous proposons à Monsieur Le Préfet des Landes d'acter les travaux à réaliser par la voie d'un arrêté préfectoral complémentaire.

L'inspectrice des Installations Classées,

*signé*

Hélène LAHILLE